

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

**Nom du produit:** ONE SEAL ROOF SEALER BLANC 6/CS  
**Substance:** 6637000 213

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Produit d'étanchéité  
**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Tremco Incorporated  
3735 Green Road  
BEACHWOOD OH 44122  
US

<b>Personne à contacter:</b>	Département d'EH&S
<b>Téléphone:</b>	216-292-5000
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence:</b>	1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

## 2. Identification du/des danger(s)

### Classification du Danger

#### Dangers Physiques

Aérosol inflammable	Catégorie 1
---------------------	-------------

#### Risques pour la Santé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 2A
Mutagénéicité de la Cellule Germinale	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1A

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	24.4 %
Toxicité aiguë, cutanée	27.07 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	99.7 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	99.86 %

#### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 3
--	-------------

#### Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	43.87 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	100 %

## Éléments d'Étiquetage

### Symbole de Danger:



**Mot Indicateur:** Danger

**Mention de Danger:** Aérosol extrêmement inflammable.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut induire des anomalies génétiques.  
Peut provoquer le cancer.  
Nocif pour les organismes aquatiques.  
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### Conseil de Prudence

**Prévention:** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

**Entreposage:** Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C /122 °F. Garder sous clef.

**Élimination:** Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA):** Aucune.

## 3. Composition/Information sur les composants

### Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
-------------------	------------	-----------------------------

Methyl ethyl ketone	78-93-3	20 - <50%
Butyl acetate	123-86-4	25 - <50%
Liquefied petroleum gases	68476-86-8	20 - <50%
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - <5%
Amorphous silica	7631-86-9	1 - <5%
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy	64742-82-1	0.1 - <1%
Aluminum oxide	1344-28-1	0.1 - <1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## 4. Premiers soins

<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche.
<b>Inhalation:</b>	Sortir au grand air.
<b>Contact Cutané:</b>	Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Irritation des voies respiratoires.

### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:**

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

**Mesures de Précautions Environnementales:**

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

## 7. Manipulation et entreposage

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:**

Garder sous clef. Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

**Paramètres de Contrôle**

**Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Methyl ethyl ketone	TWA	200 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	STEL	300 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	200 ppm 590 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Butyl acetate	TWA	50 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2016)
	STEL	150 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2016)
	PEL	150 ppm 710 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Titanium dioxide	TWA	10 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
Titanium dioxide - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02

			2006)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	15 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Amorphous silica	TWA	20 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
	TWA	0.8 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy	TWA	100 ppm	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	500 ppm 2,900 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
	PEL	100 ppm 400 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	5 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Aluminum oxide - poussière totales	PEL	15 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Aluminum oxide - poussière totales	TWA	15 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
	TWA	50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Aluminum oxide - Fraction alvéolaire.	TWA	15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Methyl ethyl ketone	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)

Methyl ethyl ketone	TWA	200 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	300 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Methyl ethyl ketone	TWA	50 ppm 150 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	100 ppm 300 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butyl acetate	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Butyl acetate	STEL	200 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	150 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Butyl acetate	STEL	200 ppm 950 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	TWA	150 ppm 713 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Amorphous silica - Total	TWA	4 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Amorphous silica - Respirable.	TWA	1.5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Amorphous silica - Poussière alvéolaire	TWA	6 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

### Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Methyl ethyl ketone (MEK: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	2 mg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2013)

**Contrôles Techniques Appropriés** Données non disponibles.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

<b>Informations générales:</b>	L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.
<b>Protection du visage/des yeux:</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la Peau Protection des Mains:</b>	Données non disponibles.
<b>Autre:</b>	Données non disponibles.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique:</b>	Aérosols
<b>Forme:</b>	Aérosols
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Forte odeur de pétrole/solvant
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	-56 °C -69 °F
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'éther
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Oui

### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.

**Pression de vapeur:** Données non disponibles.

**Densité de vapeur:** Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.

---

<b>Densité relative:</b>	0.812
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pratiquement insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate).
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact Cutané:</b>	Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

**Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)****Orale****Produit:** ETAmél: 5,506.47 mg/kg**Cutané****Produit:** ETAmél: 81,033.33 mg/kg**Inhalation****Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Butyl acetate	LC 50 (Rat): 1.802 mg/l
Liquefied petroleum gases	LC 50 (Rat): 1,354,944 mg/m3 LOAEL (Chat): 606,687 mg/m3 LC 100 (Chat): 627,607 mg/m3 LC 50 (Rat): 1,442,738 mg/m3 LC 50 (Souris): 1,237 mg/l CL (Rat): 642 mg/l LC 50 (Rat): 1,443 mg/l LC 50 (Rat): 1,355 mg/l
Titanium dioxide	LC 50 (Rat): 3.43 mg/l
Amorphous silica	LC 50 (Rat): > 2.08 mg/l
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy	LC 50 (Rat): > 8,530 mg/m3
Aluminum oxide	LC 50 (Rat): 7.6 mg/l

**Toxicité à Dose Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

---

Methyl ethyl ketone	in vivo (Lapin): Non classé Références croisées d'une substance de support (analogue structurel ou substance de substitution), étude clé
Butyl acetate	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Titanium dioxide	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude justificative
Amorphous silica	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy	in vivo (Lapin): Effet irritant. Résultat expérimental, étude clé
Aluminum oxide	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Methyl ethyl ketone	Effet irritant. Lapin, 24 hrs: Catégorie 2
Butyl acetate	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
Titanium dioxide	Lapin, 24 hrs: Non irritant
Amorphous silica	Lapin, 24 hrs: Non irritant
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
Aluminum oxide	Lapin, 24 hrs: Non irritant

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée****Produit:** Données non disponibles.**Cancérogénicité****Produit:** Données non disponibles.**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Titanium dioxide Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérogène identifié

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**

Aucun composant cancérogène identifié

**Mutagénéicité de la Cellule Germinale**

**In vitro**  
**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Methyl ethyl ketone LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 3,130 - 3,320 mg/l Mortalité

Butyl acetate LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 17 - 19 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Methyl ethyl ketone LC 50 (Cladocère, 24 h): 8,890 mg/l Mortalité  
LC 50 (Cladocère, 48 h): > 520 mg/l Mortalité  
LC 50 (Americamysis bahia, 96 h): > 402 mg/l Mortalité  
LC 50 (Cladocère, 24 h): > 520 mg/l Mortalité

Titanium dioxide CE50 (Cladocère, 48 h): > 1,000 mg/l Intoxication

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy LL 50 (Pimephales promelas, 14 d): 5.2 mg/l Résultat expérimental, étude justificative  
NOAEL (Daphnia magna, 21 d): 2.6 mg/l Autre, étude clé  
NOAEL (Pimephales promelas, 14 d): 2.6 mg/l Résultat expérimental, étude justificative  
CE50 (Daphnia magna, 21 d): 10 mg/l Autre, étude clé

**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Données non disponibles.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**Methyl ethyl ketone Log K<sub>ow</sub>: 0.29Butyl acetate Log K<sub>ow</sub>: 1.78**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Nocif pour les organismes aquatiques.**13. Considérations relatives à l'élimination****Instructions pour l'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

**14. Informations relatives au transport****TDG:**

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

**CFR / DOT:**

UN1950, Aerosols, 2.1

**IMDG:**

UN1950, AEROSOLS, 2.1

**Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

**15. Données réglementaires****Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Methyl ethyl ketone	5000 lbs.
Butyl acetate	5000 lbs.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

Danger d'incendie  
Risques immédiats (aigus) pour la santé  
Risque différé (chronique) pour la santé

**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Methyl ethyl ketone	5000 lbs.
Butyl acetate	5000 lbs.

**SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Methyl ethyl ketone	10000 lbs
Butyl acetate	10000 lbs
Liquefied petroleum gases	10000 lbs
Titanium dioxide	10000 lbs
Amorphous silica	10000 lbs
Naphtha, petroleum, hydrodesulfurized heavy	10000 lbs
Aluminum oxide	10000 lbs

**SARA 313 (Déclaration au TRI)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États****États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)****Identité Chimique**

Methyl ethyl ketone  
Butyl acetate  
Titanium dioxide  
Amorphous silica

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances****Identité Chimique**

Methyl ethyl ketone  
Butyl acetate  
Titanium dioxide  
Amorphous silica

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses****Identité Chimique**

Methyl ethyl ketone  
Butyl acetate  
Titanium dioxide  
Amorphous silica

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

### Identité Chimique

Methyl ethyl ketone

Butyl acetate

Titanium dioxide

## Règlements internationaux

### Protocole de Montréal

Sans objet

### Convention de Stockholm

Sans objet

### Convention de Rotterdam

Sans objet

### Protocole de Kyoto

Sans objet

### VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et  
le solvant exonéré) : 605 g/l

COV - Méthode 310 : 74.53 %

**Inventaires:**

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

ONT INV: Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

TCSI: Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

**Date de la Révision:** 05/18/2017

**Version n°:** 1.0

**Autres Informations:** Données non disponibles.

**Avis de non-responsabilité:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

